

Le 12 avril 2012,

## Action en comblement de passif : date du délibéré fixée au 28 juin 2012

Dans le cadre de l'appel interjeté par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS contre le jugement du Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait, le 27 février 2007, rejeté leur demande de voir condamner Recylex SA (anciennement Metaleurop SA) au comblement de passif de sa filiale Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros, la Cour d'appel de Douai lors de l'audience de plaidoiries tenue ce jour, a fixé la date du délibéré au 28 juin 2012.

Recylex prend acte de ce calendrier et reste concentré sur l'exécution de son plan de continuation adopté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005, dont la sixième échéance, d'un montant total de 4 454 481,89 euros, a été payée le 24 novembre 2011. A ce jour, le solde des créances restant à payer jusqu'en 2015 dans le cadre du plan de continuation s'élève à 25 579 379,15 euros.

L'évolution des procédures judiciaires à l'encontre de la Société peut être consultée sur le site internet de la Société ([www.recylex.fr](http://www.recylex.fr) – Rubrique Actualités – Calendrier des procédures judiciaires).

\*\*\*\*\*

*Recycler, transformer, valoriser*

*Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste européen dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.*

\*\*\*\*\*

### **Contact Presse / Investisseurs :**

**Gabriel ZEITLIN**

+ 33 (0)1 58 47 29 89

[gabriel.zeitlin@recylex.fr](mailto:gabriel.zeitlin@recylex.fr)

**RX**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**EURONEXT**